



Séance du 30 août 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes Mme Véronique Martin Capriati

47 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Moret Neyroud, Mathieu Félix, Thomas Buchanan, Catherine Milhaud Renaud, Valery Mäder-Santschy, Pierre-Yves Ledermann, Jorge Martins, Elyazid Moushine.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est légèrement modifié suite au dépôt en début de séance d'un postulat de Mme Florence Widmer intitulé « Pour un chemin de l'école adapté aux enfants ». Celui-ci sera traité sous point no 6. L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 42 voix, 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président salue le retour de M. Nicolas Rosat, absent ces six derniers mois pour cause de maladie.

Il rappelle également quelques règles de base concernant les absences aux séances et demande que la personne désirant s'exprimer se déplace au pupitre. La lecture de l'entier du rapport de commission n'est pas obligatoire, si les documents sont parvenus aux conseillers dans les 5 jours précédant la séance. Il rappelle que les membres des commissions sont soumis au secret de fonction puis annonce que la présidence de la CoFIN a été repourvue en la personne de M. Philippe Cretegny.

La passation de pouvoirs a eu lieu le 25 juillet dernier et fut suivie par une agape au domicile du président en présence d'une partie du Bureau.

Le président a pris la parole à l'occasion de la fête nationale qui s'est déroulée au cœur de Montherod et en profite pour remercier chaleureusement M. le Municipal Laurent Auchlin, le personnel communal et les bénévoles qui ont œuvré pour la pleine réussite de cette soirée.

Le président a également pris la parole lors de la soirée d'inauguration d'AubonnExpo, Comptoir de la Côte le 24 août dernier en présence de la Conseillère d'Etat, Mme Isabelle Moret. La nouvelle formule voulue par le comité d'organisation a fait carton plein auprès du public.

Les jetons de présence de l'année 2021-22 seront versés sur les comptes des conseillers dans le courant du mois de septembre.

Une annonce concernant la mise au concours du poste de secrétaire paraîtra au début de l'automne dans le Journal de Morges, ainsi qu'aux piliers publics et sur le site internet de la commune. Le président invite les conseillers à en parler autour d'eux. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la secrétaire, Mme Jacqueline Cretegnny soit par téléphone ou courriel à l'adresse suivante : secretariat.conseil@aubonne.ch.

Enfin, le Bureau du Conseil a adressé un courrier de condoléances au nom des conseillers aux familles de deux personnalités aubonnoises qui s'en sont allées : le 14 juillet M. Henri Piguet, ancien président du conseil durant l'année 2005-06 et conseiller durant de nombreuses années. Le 21 juillet, M. André Meylan, père de M. Yves Meylan, conseiller, une personnalité qui s'est investie durant de nombreuses années auprès des sociétés locales. Les membres du Bureau réitèrent leur plus vive sympathie à leur famille.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Rapport de la commission - Préavis no 05/22 – Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN. En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres, est en parfait accord avec la position municipale. Dès lors, la CoFIN propose aux conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 ;
- fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base ;
- fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base ;
- reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFIN. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal no 05/22 – Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 au vote. Le préavis est accepté par 45 voix, 2 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les membres de la commission pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance. Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 08/22 – Fonds de réserves : Regroupements, dissolutions et modifications des désignations

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut envoyer ses questions ou recommandations à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Election de la Commission de Gestion - CoGEST

Selon l'art. 42 du règlement du CC, 9 membres et 2 suppléants sont élus à la CoGEST. La commission se constitue elle-même.

Se présentent : Mmes et MM. Anaïs Piguet, Jean-Yves Tharin, Kirsti de Mestral, Florence Widmer, Diego de Haller, Verena Gubler, Véronique Martin Capriati, Marlene Matos Mendes, Maxime Regidor. Suppléants : Claude Ioset, Jean-Gabriel Rey. Tous les conseillers acceptent leur mandat. Dès lors, le président annonce que les conseillers nommés ci-dessus sont élus à la CoGEST 2022-23 par applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Postulat de Mme Florence Widmer « Pour un chemin de l'école adapté aux enfants

Mme Florence Widmer donne lecture de son postulat faisant suite à une réunion de l'ATE et leur proposition de PMS (Plan de Mobilité Scolaire). Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond que la municipalité a annoncé il y a peu qu'elle lançait une étude de mobilité sur tout le territoire communal afin d'avoir une vue d'ensemble.

L'offre est maintenant parvenue à la municipalité qui l'étudiera afin d'établir les besoins. Cette étude englobera tout le périmètre scolaire, mais la situation aubonnoise est identique à des dominos et il ne sera pas possible de la mettre en place d'ici la rentrée 2023 ; un préavis municipal sera ensuite déposé au conseil communal. Mme Florence Widmer est satisfaite de la réponse municipale et espère que ce projet impliquera aussi une éventuelle subvention. Elle comprend que le problème de La Couronne ne pourra se régler de suite, mais estime que celui du chemin du Collège peut l'être rapidement et que l'on priorisera ce genre de cheminement. Elle espère faire partie de la commission qui traitera ce préavis municipal et retire son postulat, sachant que ce dernier fera partie d'un préavis municipal futur. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin présente Mme Monique Luy Gaillard, nouvelle greffe municipale qui a débuté le 1^{er} juillet dernier. Cette dernière possède une sérieuse expérience professionnelle, est juge assesseur au Tribunal des Baux, et fut municipale des constructions de la Commune de Perroy. Au nom de ses collègues, il confirme que ces derniers apprécient son dynamisme, sa rigueur et son organisation.

M. le Municipal Laurent Auchlin tient à faire amende honorable concernant le rapport de la CoFIN lié au rapport de gestion 2021. Ce rapport a été remis en mains propres au Greffe en temps et en heure mais n'a pas été transmis aux municipaux. Il prie la CoFIN et les membres du Conseil d'accepter les excuses de la municipalité.

Le service des Parcs et Jardins a fait un travail important de recensement des haies dont la taille gêne le passage de véhicules d'entretien en dépassant les limites de propriété. Trois lettres types devaient être envoyées en fonction de la gêne engendrée, malheureusement seule la lettre la plus stricte dédiée aux débordements de la circulation a été envoyée et ceci à tous les propriétaires. Dès lors, le service a prodigué les conseils adéquats à nombre d'entre eux. La Municipalité présente ses excuses pour ces envois malheureux.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Mise en séparatif Place du Temple, Amiral Duquesne, terminé. Pré de Rolle et Pré d'Aubonne en attente de consolidation. Réfection de la chaussée Hermanjat, Trévelin et rte d'Allaman, terminé. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (58%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, toujours en cours (89%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (58%). Crédit d'étude construction scolaire du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT, pas encore commencé. Réfection du chemin des Mulets à Montherod (10%). Modernisation contrôle d'accès Salto (4%). Interface de la Gare d'Allaman, étude préliminaire (0%). Taux moyen de la dette à 1.06%. Etat de la dette à ce jour : 24'297'000.-.

M. le Municipal Nicolas Suter informe sur la zone réservée en vieille ville. La municipalité a reçu le rapport cantonal en retour et a effectué quelques adaptations ; la mise à l'enquête a été déposée le 27 août dernier. Il invite les conseillers à participer à la séance d'information publique qui aura lieu mercredi 6 septembre à l'Aula du château en présence de la municipalité, du bureau d'urbanisme, et des services techniques. La zone réservée sera présentée en détail ainsi que son règlement. Sur conseil des urbanistes, la municipalité a adjoint un certain nombre d'apports afin de protéger non seulement la vieille ville, mais également ses abords et en étendant cette zone à la rue du Chaffard, la route de Bois Elysée et l'avenue du Chêne notamment. Le règlement tient en 5 articles, soit le but, le périmètre, les effets, le mandat de la CCU et la mise en vigueur.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les problèmes de pompe solaire aux chalets d'alpage sont en passe de trouver leur solution. Elle fonctionne actuellement grâce à une réparation provisoire ; la pièce posant problème a été commandée et sera posée en fin de semaine. La municipalité s'attaquera ensuite à la répartition des coûts une fois l'intégralité des travaux terminés et reconnus. A ce jour, les subventions ont été versées à concurrence de 80% du projet.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les plans de classement des arbres d'Aubonne et de Montherod sont prêts à être révisés. Après des premiers contacts cantonaux, il s'avère que l'on ne pourra vraisemblablement pas tenir les délais préconisés par la convention de fusion au 1^{er} janvier 2024. En effet, le canton a bloqué ces dossiers en raison d'une révision législative et n'en adoptera pas de nouveaux qui pourraient être modifiés peu de temps après selon les décisions prises au Grand Conseil. La révision du plan de classement d'Aubonne a été initiée par la précédente municipalité ; à cette époque ce n'était pas la loi, mais le règlement qui était révisé par le canton.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe sur la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre ; la journée internationale « à pied à l'école » aura lieu le 16 septembre. Cette année l'Allée du Chêne sera fermée à la circulation entre 7h45 et 8h30, avec distribution de papillons encourageant le pedibus. L'ATE a organisé un rallye sur différents thèmes ; Aubonne a repris 5 ou 6 postes qui seront mis en place entre la place de l'Ancienne Gare et le Cœur du Chêne, avec l'aide de Mme Véronique Bezençon de la commission de mobilité et M. Diego de Haller président de l'APE.

La commune de St-Livres a rejoint le pool des communes proposant un dépôt de vélos Pick-E-bike pour un temps d'essai de 3 mois.

Le Prix de la Ville d'Aubonne va être commué en Prix de la Commune d'Aubonne suite à la fusion avec les communes de Pizy et Montherod ; les dossiers sont à déposer au Greffe municipal d'ici le 30 septembre prochain.

La sortie des aînés aura lieu le 29 septembre prochain en Gruyère ; les inscriptions sont à déposer à l'office de la population. La prochaine édition d'Aubonn'Infos sera imprimée à fin septembre.

La mise en place du site internet a été retardée suite à une amélioration du guichet virtuel voulue par la municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Luc-Olivier Suter demande une information sur le statut général de l'eau dans la commune. M. le Municipal Nicolas Suter répond que le débit des sources communales baisse régulièrement mais n'est pas alarmant ; les fontaines ont été arrêtées très tôt par souci d'économie d'eau. La municipalité est inquiète par un déficit de pluviométrie cette année. Auparavant, la pluviométrie était de 80 à 110 mml en moyenne par mois, alors que cette année elle n'est que de 54 mml en moyenne. La municipalité reste vigilante face à cette baisse de l'état de ses sources. M. le Municipal Laurent Auchlin précise que par souci d'économie l'arrosage des terrains de football a été décalé à 5h00 du matin avant le début des grandes chaleurs.

Mme Verena Gubler demande quelles sont les mesures prises par la commune d'Aubonne concernant les économies d'électricité, notamment en donnant des conseils aux entreprises et à la population comme le font d'autres communes. D'autre part, elle s'informe sur une mise à l'enquête municipale complémentaire de halles de lavage au chemin des Rochettes. On parle de transformations et de constructions, de quoi s'agit-il et quels sont les coûts engendrés par ces travaux ? Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que la municipalité travaille sur les économies d'énergie, mais il faut savoir que 80% de l'éclairage public est vieux. Il serait possible de l'arrêter à 1h00 du matin, mais selon la loi, les passages piétons doivent être éclairés. La municipalité en collaboration avec la SEFA y travaille en vue de savoir s'il y a moyen de débrancher un certain nombre de lampadaires. Le seul tronçon bénéficiant d'un éclairage à inclusion est celui de l'avenue Hermanjat, Clos d'Asper et route d'Allaman. Il fait part d'un projet cantonal nommé Eco-Logement subventionnant des installateurs qui se rendent chez les locataires afin de leur montrer comment faire des économies notamment par le changement de petit matériel.

Quant à la mise à l'enquête complémentaire, il s'agit de la caserne des pompiers pour une halle de lavage qui n'avait pas été prévue dans le projet initial. Les travaux sont déjà réalisés ; il s'agit d'une mise en conformité et elle n'engendrera pas de coûts complémentaires.

Mme Florence Widmer revient sur l'arrosage des terrains de football. S'agit-il bien d'un arrosage minimum ou seulement un décalage horaire de ce dernier ? D'autre part, concernant l'éclairage public, elle a appris que l'éclairage de l'entreprise Merck fonctionne 24h/24h et demande si la municipalité a un impact à ce sujet. M. le Municipal Laurent Auchlin confirme qu'il s'agit d'un arrosage minimum ; un arrêt complet occasionnerait une remise en état qui atteindrait des sommes stratosphériques. La prochaine étape, si la situation ne s'améliore pas, serait l'arrêt complet de l'arrosage autant pour les terrains de football que les arrangements floraux communaux.

Quant à la question de l'éclairage, il s'agit d'un éclairage privé et la municipalité veut être un modèle avant de s'attaquer à l'éclairage des entreprises privées.

M. Christophe Hostettler relaie la demande d'une citoyenne de Montherod qui demande la pose d'un parc à vélos côté église, afin de ne pas avoir besoin de traverser la route cantonale pour y déposer ou reprendre sa bicyclette avant de prendre le bus en direction de Gimel. Il remercie également la municipalité et les employés communaux pour l'organisation de la fête nationale. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler reviendra sur la question d'un parc à vélos lors d'une prochaine séance.

M. Yves Meylan encourage les conseillers à participer à Aubonne Gourmande, sachant qu'il reste des places ; il rappelle également à leur souvenir les deux derniers Aubonn'Apéros de la saison.

M. Christian Streit a appris qu'une pétition intitulée « Non à la construction d'un abattoir à Aubonne » sillonnait la région, le pays, voire le monde. Il rappelle que cette pétition est anonyme et mensongère et reprend à cet effet quelques points de celle-ci en y apportant quelques réponses : l'abattoir ne provoquera pas de nombreux mouvements de camions nécessaires à l'exploitation de celui-ci ; les camions ne traverseront pas Aubonne et il n'y aura aucune activité le dimanche ; il n'y a aucun risque de contamination de nappes phréatiques par l'écoulement de sang, les règles cantonales sont très strictes ; le CARRE n'est pas une entreprise privée qui fait des bénéfices, mais une coopérative dont le but est de mettre à disposition de la viande respectueuse de l'environnement d'animaux de la région en couvrant les frais de l'entreprise. Cette pétition déclare aussi à tort qu'il est préférable d'allouer des terrains agricoles à la culture de nourriture pour les humains et non pas de nourrir le bétail. La surface agricole suisse est de 1'046'000 hectares selon l'OFAC. Ces terres ouvertes (possibilité de produire des cultures) représentent 273'955 hectares, soit 26% des surfaces agricoles totales du pays. Le cumul de celles-ci avec les prairies artificielles sur lesquelles on pourrait en théorie faire de grandes cultures, le total maximal est de 37% de la surface agricole suisse. Les 63% qui restent se déclinent en prairies permanentes dues à la géographie du pays, raison pour laquelle on délègue.

Pour information, si on se rend sur le site : www.change.org afin de lancer une pétition mondiale sur un problème communal, il est rappelé, dans la procédure, que l'on ne peut pas inventer des faits. C'est pourtant ce qui a été fait, et à plusieurs reprises, de façon mensongère. Il a pu constater que les deux dernières personnes ayant signé la pétition en ligne viennent de France et du Mexique. Il demande dès lors à la municipalité comment celle-ci traite une pétition anonyme créée en ligne sur un site douteux ne filtrant pas les textes, mensongère et remplie d'inepties. Comment la municipalité peut-elle contrôler le nombre et l'identification des signatures, notamment celle de Torres au Mexique ? Est-il possible de contrôler l'identité des personnes l'ayant signée et habitant sur le territoire communal ? D'avoir un retour statistique sur le nombre de signataires habitant la commune ? Ainsi que leurs noms ? Enfin, le temps perdu à ces contrôles leur sera-t-il facturé ?

S'adressant à ses collègues conseillers communaux, tous élus par des citoyens aubonnois se déplaçant aux urnes : est-ce là une première et dernière pétition mensongère lancée en ligne sur un site bas de gamme par un membre élu du conseil communal d'Aubonne ou y en aura-t-il d'autres ? Pour lui la municipalité a d'autres chats à fouetter plutôt que de perdre du temps avec ce genre d'ânerie. Si le conseil communal veut rester crédible envers sa population, il faudrait plutôt actionner les nombreux leviers officiels de la démocratie suisse. Il rappelle pour information qu'il est paysan bio avec vaches allaitantes, membre du CARRE.

M. le Municipal Nicolas Suter répond que si le papillon était anonyme, la pétition ne l'était pas et comptait 2'000 signatures, dont les lieux de résidence des signataires ne figuraient pas sur le document. M. le Syndic Yves Charrière et lui-même ont entendu les représentants de la pétition et leur ont signalé qu'un projet de mise à l'enquête allait être déposé avec des voies de droit possibles et que la municipalité ne donnera pas suite plus avant à cette pétition. Il confirme que le nombre de personnes habitant la commune sera identifié. Il rappelle que la pétition est un droit populaire de la démocratie suisse, il suffit d'une seule personne pour l'actionner. M. Christian Streit remercie la municipalité pour sa réponse et demande un retour sur le temps utilisé pour le contrôle des signatures des personnes habitant le territoire communal. M. le Municipal Nicolas Suter répond qu'il reviendra sur le sujet lors d'une prochaine séance.

Mme Evelyne Lenoble demande s'il est possible de poser des boutons pressions à la fontaine de la Place du Marche, ou une borne, un robinet, afin que les nombreux cyclistes s'arrêtant sur cette place puissent se désaltérer. M. le Municipal Nicolas Suter ne pense pas qu'une fontaine arrêtée soit un bon outil pour être un distributeur d'eau, la première eau ne sera pas bonne, car les conduites se vident en partie. Il répondra à cette question prochainement de manière plus approfondie.

M. Alain Biedermann relève que les réceptions des nouveaux habitants et nouveaux citoyens ont été stoppées durant la pandémie et demande si cela sera repris ou rattrapé. Mme la Municipale Sandra Linder répond que la pandémie a interrompu le tournus de deux à trois ans. La municipalité y travaille.

Mme Florence Widmer demande une précision quant à l'affectation du terrain en terre en bordure de la cour et du terrain de football du Chêne occupé parfois comme parking, ; qui l'occupe, est-ce ou non payant, depuis quand, et quel est son avenir ? Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que ce terrain appartient à la commune, il est en zone de verdure, et non constructible. Pendant la journée il est occupé en partie par le corps enseignant, le week-end par tout le monde et n'est pas payant. Il est également utilisé comme parking lors de grandes manifestations. Ce terrain serait fantastique pour y poser des installations de « street workout » et ou une place de jeux. Il confirme, sans trop s'avancer, que ce ne sera pas un parking dans un avenir lointain. Mme Florence Widmer demande s'il y aurait moyen de l'améliorer en posant des pavés afin qu'il soit praticable. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que ce terrain devient boueux lorsqu'il pleut, l'idée était de mettre momentanément du gravier mais c'est une solution qui ne dure que deux ou trois ans et elle a donc été abandonnée.

Mme Marlene Matos Mendes remercie la municipalité pour la barrière posée au Cœur du Chêne pour les écoliers.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h20 et invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année de législature. La prochaine séance aura lieu mardi 27 septembre à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Cretegny

Président

Secrétaire